

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 3 - Exercice 2023

Vu la délibération n° 2023-42 du 16 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans la section d'investissement ;

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n° 3 au budget 2023 dont le document budgétaire est joint à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°179

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 3 - Exercice 2023

Les modifications à apporter au budget concernent principalement des ajustements de crédits liés aux autorisations de programme avec la diminution des crédits de paiements nécessaires d'ici la fin 2023 pour les travaux du gymnase Buisson (-1011K€). Divers ajustements au sein des autres autorisations de programme sont également nécessaires, il s'agit de virement de crédits entre chapitres budgétaires au sein d'une même autorisation de programme qui n'ont pas d'impact sur le montant annuel de crédits de paiement.

L'adhésion à l'Agence France Locale nécessite la prévision d'une première tranche de participation au chapitre 26, pour un montant de 70 100€. L'évolution d'une opération pour compte de tiers nécessite l'inscription supplémentaire de 5000€ en dépense au chapitre 4541 ; ces dépenses seront refacturées ensuite et sont donc également inscrites en recettes au chapitre 4542.

Le solde des anciens crédits de paiement du gymnase Buisson restent non affectés à ce stade.

Résumé des mouvements par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	Montants	Observations		RECETTES	Montants	Observations
<i>Sans objet</i>				<i>Sans objet</i>		
TOTAL DES DEPENSES	0 €			TOTAL DES RECETTES	0 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES	Montants	Observations		RECETTES	Montants	Observations
Total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	+106 000 €	Réajustements de crédits au sein des autorisations de programme				
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles	- 58 100 €	Diminution des crédits de paiements attendus pour le gymnase Buisson, réajustement des crédits au sein des autres autorisations de programme				
Total chapitre 23 - Immobilisations en cours	- 118 000 €	Réajustements de crédits au sein des autorisations de programme				
Total chapitre 26 – Participation et créances rattachées à des participations	+ 70 100 €	Premier versement de participation afin d'adhérer à l'Agence France Locale				
Total chapitre 4541 – Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers (dépenses)	5 000 €	Augmentation attendue des dépenses nécessaires au suivi d'une opération pour le compte de tiers		Total chapitre 4542 – Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers (recettes)	5 000 €	Augmentation des sommes à refacturer
TOTAL DES DEPENSES	+5 000 €			TOTAL DES RECETTES	+ 5 000 €	